

Conseil Municipal

REUNION du 19 Décembre 2012

Séance à 20h30

Président : Serge VALETTE

Présents : COLOMB Marielle, REVEILLAC Louis,
ALBAGNAC Robert, AUREYRE Marie-Claude, DELMAS
Sylvain, LACROIX Odile, LEGRESY Cécile, QUERCY
Olivier, VALETTE Jean-François.

Excusés : FALGUIERES Alain , LEGRESY Cécile.

Date de la convocation : 11 Décembre 2012.

1. Vote de crédits supplémentaires commune n°6

Monsieur Serge VALETTE, expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2012, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles		Recettes	Dépenses
Num/chap.glob	Libellé		
61522/011	ENT REPAR BATIMENTS		- 82.00
73923/014	REVERSEMENTS FNGIR		+ 82.00
	TOTAL		0.00

Monsieur Serge VALETTE invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2. Vote de crédits supplémentaires commune n°7

Monsieur Serge VALETTE, expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2012, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles		Recettes	Dépenses
Num/chap.glob	Libellé		
61522/011	ENT REPAR BATIMENTS		- 82.00
73923/014	REVERSEMENTS FNGIR		+ 82.00
	TOTAL		0.00

Monsieur Serge VALETTE invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

3. Vote de crédits supplémentaires Assainissement n°4

Monsieur Serge VALETTE, expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2012, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles		Recettes	Dépenses
Num/chap.glob	Libellé		
60618/011	AUTRES FOURNITURES		-0.99
66112	INTERETS RATTACHEMENTS ICNE		0.99
	TOTAL		0.00

Monsieur Serge VALETTE invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

4. DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une déclaration émanant d'un administré, lui signifiant des dégâts causés sur son habitation par la sécheresse 2012, la commune va transmettre au service de la Sécurité Intérieure le formulaire de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Le conseil municipal délègue Monsieur Serge VALETTE, Maire de Corn, pour signer tout document nécessaire à cette procédure.

5. VOIERIE LIMITROPHE AVEC LA COMMUNE DE CAMBES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur le Maire de Cambes, en réponse à la demande de participation à l'entretien du chemin rural limitrophe dit de « Combarel à Boussac ». La commune de Cambes propose de contribuer à l'entretien de ce chemin une fois sur trois au vu de la faible utilisation des administrés de Cambes. Une convention « sous-autorisation » sera rédigée, afin de demander l'autorisation de procéder à des travaux sur la partie du chemin dont la commune de Cambes est propriétaire.

6. ATESAT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à un courrier qu'il a adressé à la DDT de Figeac pour le maintien des services de l'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) qui ont une mission technique pour les collectivités dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, ce renouvellement n'était prorogé que d'une année (fin 2013).

Suite à un courrier de l'intersyndicale de la DDT du lot (Direction Départementale du Territoire) en date du 04/12/2012, le conseil municipal demande à Monsieur le Préfet du LOT que ce service public perdure au-delà de l'échéance du 31 Décembre 2013.

7. DELEGATION DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DU LOT

Après étude de la proposition de la FDEL du LOT relative à la délégation de la compétence Eclairage public (renouvellement, maintenance et contrôle des installations et réseaux d'éclairage public), le conseil municipal décide de ne pas souscrire à cette proposition.

8. INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DE CHEMINS RURAUX TRAVERSANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, de l'article L361-1 du code de l'environnement et de l'article L311-3 du Code du sport dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désirant pratiquer la promenade ou la randonnée sous toutes ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins ci-dessous :

- 1- Chemin rural de Peyrelongue 748 mètres
- 2- Chemin de Laparrot à Fourgous 284 mètre
- 3- Chemin de Reyrevignes à Falguières 114 mètres
- 4- Chemin rural de Corn à Cambes 709 mètres
- 5- Chemin du Pradou 256 mètres
- 6- Chemin de Rian au Bouscarel 1 290 mètres
- 7- Chemin de Lostanges à Crayssac 373 mètres.

9. COORDONATEUR SECURITE TRAVAUX AMENAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des devis relatifs à la mission de coordination de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) sur le chantier d'aménagement des espaces publics. Le conseil municipal, après délibération décide de retenir l'entreprise PEFAURE de FIGEAC pour cette mission.

QUESTIONS DIVERSES :

- Il est signalé la présence d'éboulis de pierres sur le chemin dit de la « Côte du forgeron »
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la directrice de REISSA doit rencontrer tous les maires du canton afin de les informer sur la situation financière déficitaire de cette association dont le siège social est à Assier.

Séance levée à 23H00

Serge VALETTE

Robert ALBAGNAC

Marie-Claude AUREYRE

Marielle COLOMB

Sylvain DELMAS

Odile LACROIX

Olivier QUERCY

Louis REVEILLAC

Jean-François VALETTE